



Niederanven, le 30 janvier 2019

AVIS AU PUBLIC

(3/18/0310)

Il est porté à la connaissance du public que la société **POST Luxembourg** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation relative à la *modification d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques d'une puissance entre 50W et 2500W à Findel, Aéroport.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven du 30 janvier 2019 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby



Niederanven, le 30 janvier 2019

AVIS AU PUBLIC

(1/18/0119)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation de la **classe 1** a été sollicitée par la société **SOMACO S.A.** relative à *l'exploitation d'un bâtiment à caractère administratif à Senningerberg, 3, rue Lou Hemmer.*

La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven à partir du 30 janvier 2019 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 14 février 2019.

Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent vendredi, le 15 janvier 2019 entre 10.00 et 11.00 heures au secrétariat communal à Oberanven, 18, rue d'Ernster, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby